



COMMUNE D'URUFFE

07, Rue de l'Eglise

54112 URUFFE

Arrondissement de Toul

Département de Meurthe-et-Moselle

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes sous la présidence de Madame Elisabeth DELCROIX, Maire, le Conseil Municipal d'Uruffe légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 16 mai 2025

Etaient présents :

Mme Elisabeth DELCROIX, Maire, Présidente de séance

M. Didier FAYS 2^{ème} Adjoint

M. Dominique DEFORGE 3^{ème} Adjoint

M. Alexis ANTOINE, Conseiller Municipal,

Mme Séverine LAMONTRE Conseillère municipale

M. Michel RUCHET Conseiller municipal

Absent excusé M. Nicolas SIMONIN Conseiller municipal donne pouvoir à M. Dominique DEFORGE est finalement présent

M. Cyril BICHET donne pouvoir à Mme Séverine LAMONTRE

M. Nicolas CLAUDEL donne pouvoir à M. Alexis ANTOINE

M. Dany FRANCOIS donne pouvoir à M. Didier FAYS

Est élue secrétaire de séance Mme Séverine LAMONTRE

Nombre de votants : 10

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 04 avril 2025 est entériné par l'assemblée et signé par Madame la présidente et Madame la secrétaire de séance

Pour 1 Trésorerie

A la date du 23 mai 2025 le compte de trésorerie de la commune est créditeur d'un montant de 315 010,92 € duquel il faut soustraire 3 000,00 € de factures mises en paiement

Point 2 Acter la convention de gestion pour la continuité du service eau potable

A la fin de l'année 2024 lors des pourparlers de transfert de la compétence eau vers la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois il nous avait déjà été demandé de faire connaître notre position, à savoir si nous continuions d'effectuer le suivi habituel de notre service eau ou si nous le déléguions . Si nous déléguions nous serions facturés de 0,20 €/M3 en sus du prix du M3 eau. A ce moment il fallait préciser notre position par écrit. Notre courrier en date du 17/12/2024 a pris engagement de la continuité d'exploitation du service eau. Donc les élus que nous sommes se sont engagés à continuer le suivi en épaulant l'employée technique dont les heures de travail affectées au service eau nous seront indemnisées suivant la convention que nous devons signer.

La convention a été adressée à chaque élu avant la séance de Conseil.

Vote	Pour	8
	Contre	2

La convention est acceptée avec la remarque à rajouter : Si non- respect d'une des parties la convention devient caduque.

Autorise Mme le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Point 3 Acter la remise en location de l'appartement N° 2 devenu libre et fixer le montant du loyer

L'appartement N°2 est devenu libre à compter du 08 avril 2025. Nous avons jugé bon, vu l'état correct, de le remettre immédiatement en location, afin d'assurer la continuité du revenu budgété. Nous avons changé le sèche serviette qui était défectueux et quelques prises électriques Pour faire vite nous avons dispatché notre offre sur les différents réseaux

Vote	Pour	10
------	------	----

Etant donné que nous n'avions pas effectué de travaux pour le valoriser nous avons repris le prix de location en cours soit :

Loyer mensuel de : 470,00 € + 15,00 € charges

Vote	Pour	10
------	------	----

Autorise Mme le Maire à signer tous documents découlant de ces décisions

A ce jour aucune demande ne nous est parvenue

Point 4 Revoir la sécurité « rue des pâtis » lorsque le City-Stade sera opérationnel

Est-ce-que la signalisation routière actuelle sera appropriée ? NON

Est-ce qu'il faut d'avantage signaler la présence d'enfants ? OUI

Est-ce qu'il faut limiter la vitesse sur ce tronçon ? OUI

Est-ce qu'il faut créer un sens de circulation ?

A VOIR PAR LA SUITE

Est-ce qu'il faut installer « genre tourniquet » ou coupe voie ?

A VOIR APRES

De toute façon nous devons mettre une pancarte au croisement de la rue des Morlots indiquant ce City, de même qu'au niveau du lotissement.

Il faut limiter la vitesse à 30 KM/H

Mettre tous les panneaux correspondant à ce nouveau lieu de rassemblement.

Panneau indiquant la présence d'enfants dans le secteur et faire le point pour mettre en sécurité l'ensemble du secteur.

Possibilité de mettre :

Un panneau STOP au niveau de chez Elvinger Emmanuel pour les véhicules venant du City

Un panneau STOP au niveau de chez Gillard pour ceux qui arrivent du City pour s'engager sur la rue des Morlots donc côté droit

Point 5 Lotissement des Jadinos Problème sur l'implantation d'arbres

Par lettre du 5 mai 2025 Mr et Mme Elvinger Emmanuel nous font part du désagrément subi par la chute de feuilles. Ils soulignent un manque d'élagage régulier, la mise en doute d'une distance légale de plantation. La chute de feuilles complique le bon fonctionnement du robot de la piscine. Nous étions déjà intervenus en élaguant le côté posant problème.

En 1^{er} lieu cet arbre qui paysage ce lieu a été implanté à la construction du lotissement et avant la mise en place de la piscine.

La distance de plantation de 3 m est respectée.

Nous le taillons lorsqu'il y a besoin.

Nous vivons actuellement une période plutôt vers une trame verte (on sème de l'herbe dans les cours de récréation et plante des arbres pour ombrage) nous n'allons pas couper cet arbre mais acceptons de l'élaguer côté gênant. Et les feuilles c'est la nature, elles tombent comme le vent les portent (c'est le principe des arbres fruitiers ; ce qui tombe chez le voisin c'est sa récolte, de même pour les feuilles)

Que faire en cas de préjudice causé par des plantations qui n'empiètent pas sur la propriété et qui respectent les distances ? c'est le cas présent. « Il peut advenir que les plantations respectueuses des distances causent un préjudice à l'occupant du fonds voisin. Celui-ci ne saurait en ce cas, en l'absence de faute, agir contre le propriétaire des dites plantations sur le fondement de l'article 1240 du code civil. Sous réserve de l'appréciation des juridictions, il pourrait en revanche agir en responsabilité pour troubles anormaux de voisinage à la condition de rapporter la double preuve d'un trouble excédant les inconvénients normaux de voisinage et d'un préjudice. Il serait alors en droit de demander l'allocation de dommages et intérêts et/ou la prescription de toute mesure visant à faire cesser le trouble (JOAN 31 octobre 2006 N° 104637). Si l'arbre respecte la distance de 2 mètres de la ligne séparative de propriété mais cause un préjudice, votre voisin pourrait agir sur le fondement anormal du voisinage. Néanmoins, il peut être difficile de justifier un trouble anormal du voisinage ».

Sur le même registre de gêne du côté de la mairie quelques points sont également à spécifier :

Nous demandons à Mr et Mme Elvinger Emmanuel

- De dégager le compteur d'eau pour accès plus facile lors du relevé
- De faire l'élagage de leurs haies qui empiètent largement sur le trottoir.

Ensuite nous ferons le nécessaire de notre côté, à savoir une taille de l'arbre en question et non l'abattage.

Point 6 Feu d'artifice devis

La Société EURO BENGALÉ nous a proposé diverses offres pour réaliser notre feu d'artifice annuel lors de la fête de l'été. Nous avons demandé une proposition dans le même ordre de prix que l'an passé cette fourniture reste dans une fourchette conforme à notre budget soit 1 500,00 € Euro Bengale argumente que bien que les prix se soient envolés il n'y aura pas d'augmentation de tarif. Nous retrouverons le même pack avec 6 bombes 75 mm en sus gratuites si la commande est passée de suite

Après en avoir discuté nous avons mis une option sur cette commande en attente de confirmation

Vote Pour 10

Et donne pouvoir à Mme le Maire pour exécuter l'ordre de commande

Point 7 Décoration de Noël

Après réception de plusieurs devis et questionnements et modifications il s'avère que le devis Decolum illuminations N° DE 2502976 du 14/05/2025 pour un montant de 7 936,00 € HT et 9 523,20 € TTC soit celui qui a été retenu. Cependant ces prix faisant partie d'une offre promotionnelle ils ne sont valables que jusqu'au 15/06/2025. Il faut donc faire un choix. Lance-t-on la commande ?

Vote Pour 10

Et donne pouvoir à Mme le Maire pour exécuter l'ordre de commande

Point 8 City-Stade Devis MARTINI pour éclairage

Nous avons un tout premier devis de 2023 et qui a été réactualisé mais devant le manque de compréhension nous avons demandé la venue d'un technicien sur terrain : En attente de réponse. De plus il faut savoir que le temps de livraison est long les fournisseurs ont augmenté leur délai et leurs prix

Le dossier est à revoir après le passage d'un technicien

Point 9 Divers

- 1) Organisation des festivités du 14 juillet
Réunion de préparation vendredi 06 juin 2025 horaire à confirmer après sondage
- 2) Honorer les mamans et les bébés nés entre le 15/07/2024 et le 14/07/2025
Nous continuons sur la même idée
Carte-cadeau de 35,00 € pour bébé et fleurs à la maman (15,00€)
- 3) Pour les enfants passant au collège leur offre-t-on toujours le dictionnaire plus la calculette ?
Oui pour le dictionnaire. Compulser un dictionnaire même que quelques fois nous rappellent que cet ouvrage est précieux et nous transporte bien au-delà de la définition internet.
Et la calculette fait partie de la liste des fournitures.

- 4) Pour le repas des aînés nous confirmons notre réservation auprès du restaurant « l'eau à la bouche »
- 5) Hirondelles sur mur de la salle des fêtes
Nid de compensation
- | | |
|-------|------------------------|
| Choix | 26,90 €/Pce Nid double |
| | 52,90 € /Pce |
| | 35,90 €/Pce |
- Plus le matériel de fixation
- Vote : 10 pour le choix de nid à 26,90 €/pce Plus matériel de fixation
- 6) Blason URUFFE
Le trail 2026 est fixé suivant la règle des communes du domaine cœur de Meine à URUFFE
Il avait été soulevé la question à propos du blason porté sur l'affiche d'où vient-il ?
Après avoir regardé pour les 3 points jaunes sur le haut du blason il semblerait que cela ressemble à 3 canards (visu déformé par les différents tirages)
Nous ne changeons rien.
Pour le trail 2026 dans nos murs, nous proposons pour le déploiement des installations la place des grands jardin nous y installerons aussi notre chapiteau.
Ce type de manifestation se prépare de suite dès la clôture de la précédente édition.
Nous devons programmer une réunion avec les différents intéressés. Il faut aussi faire appel à tout volontaire.
Nous grouperons cette réunion avec celle prévue le 06 juin il manque simplement le créneau horaire.
- 7) Commission urbanisme du 20 mai 2025
Effectivement il y aura bien la révision du PLUI-H. Actuellement le service concerné commence à préparer. L'information sera communiquée au conseil communautaire de septembre.
Le point City est pris en compte.
Le deuxième point terrain à proximité hangar récemment construit route de Pagny devra être discuté durant les futures rencontres qui sont prévues pour l'élaboration de la révision.
Si nous avons d'autres points qui soulèvent notre questionnement les noter et les apporter lors de ces réunions.
Nous aurons d'autres informations
- 8) Séparation de propriété cour pompier
Ce qui est maintenant souhaité :
Pose d'une clôture rigide
Avec soubassement béton (plus facile à entretenir lors de la tonte)
Avec occultants
Devis établi par La fabrique pour un montant de 4 715,00 € HT = 5 658,00 € TTC
Demander à Entreprise Muller de réactualiser son dernier devis avec ces caractéristiques
Attente devis Battiston
Il faut retenir que le prix de vente du bâtiment presbytère n'a pas été très élevé.

9) Aide à l'habitat : est-ce qu'un demandeur peut percevoir deux aides sur la même année ? C'est à voir avant le vote d'acceptation des termes de la convention

10) Aménagement parterre de fleurs Devis Bois Nature pour un montant de 438,53 € TTC
Il faut revoir la conception

11) Sonorisation portable Devis pour un montant de 699,00 TTC plus la housse 44,00 €
Vote Pour 10
Pouvoir est donné à Mme le Maire pour passer la commande

12) Pigeons sur bâtiment église :
Possibilité d'installer un effaroucheur électronique devis pour un montant de 968,00 € TTC

(information de Mr. Hernandez Ste Alcor qui fait le nettoyage des fientes de pigeons au niveau du bâtiment église)

« A propos de ce type d'effaroucheurs : ils fonctionnent un certain temps seulement
D'après ses suivis ceux qui fonctionnent ce sont ceux installés sur l'hôpital de Neufchâteau mais ils sont identiques à ceux installés sur l'aéroport de Roissy »

Il réalise un suivi avec d'autres lieux l'implantations de destructions d'œufs et il se charge d'en faire le suivi pendant un an (pour information)

Nous allons nous renseigner auprès de l'ESAT qui interviendrait dans ce domaine, et aussi aux alentours.

13) Terre restant au city stade que fait-on ?
Rien d'urgent à voir ultérieurement. Si nous faisons des bacs de fleurs nous aurons besoin de terre et voir aussi pour reboucher les trous au terrain de foot.

14) Coupe des sapins alentour du cimetière quand ?
Prévu dans l'organisation d'une journée (ou suivant temps disponible) et fonction des dates retenues (7-9-28 juin)

15) Crapauds sonneurs chemin dit des bois sur domaine Croix Gérard
Nouvel épisode
Mr Nicolas Simonin apprend par les réseaux sociaux qu'une réunion est programmée par LOANA sur ces lieux et demande à la mairie de le déléguer pour s'y rendre.
Mme le maire de lui répondre « je n'accède pas à ta demande de te déléguer en tant que conseiller municipal à ce rendez-vous. Aucune information ne nous est parvenue donc tu es seul juge à savoir si tu veux te rendre en ce lieu. La mairie ne se gère pas avec les réseaux sociaux »
Bien sûr réponse non acceptée d'où sa remarque : Okay je m'en doutais tu as peur de te mouiller.
C'est pas d'aujourd'hui et c'est pas parti pour changer »
Avec cette précision on entre bien dans un autre domaine !

Nous nous sommes cependant tous questionnés et avons pris la décision de nous rapprocher de Loana.

Nous pourrions peut-être trouver une solution pour que chacun y trouve son compte

Mais notre première remarque est que nous sommes propriétaires de ce chemin et qu'en tout état de cause nous aurions au moins dû être prévenus.

Ne peut-on pas préparer un lieu de substitution aux crapauds en vue de leur acclimatation et donc de leur faire oublier les ornières actuelles.

Il faut prévoir de renouer un dialogue ? Mais il faut malgré tout, souligner que ces derniers n'étaient jamais revenus vers nous.

16) Sortie de bois aux Vassimones

Nous avons interpellé le garde qui n'avait aucune information. Et jeudi l'entreprise JDS qui avait acheté du bois sur ces parcelles nous informait que ce n'était pas elle qui débardait. Et le questionnement demeure.

Apparemment cela concerne le domaine privé.

17) Nouvelle installation d'assainissement : problème de détrit (lingette) dans le ruisseau de la Deuille, niveau 3 rue de l'église, devant chez Mr Jean-Luc Fringant . Depuis la mise en service effective de l'installation d'assainissement nous avons été informés à plusieurs reprises par Mr Fringant qui repère ce type de détrit dans le ruisseau passant devant ses fenêtres.

L'année dernière Mr Fringant était déjà intervenu pour ce même problème. Le questionnement était alors posé à propos du déversoir d'orage situé au croisement de la rue de la chaussée et de la rue de l'église. Le service Assainissement transféré depuis le 01/01/2024 avait pris la décision de l'aménagement du dégrilloir et une rencontre avait eu lieu avec les services concernés.

Nous avons même mis en bocaux ce qui a été prélevé de douteux dans le ruisseau pour envoi à des laboratoires. Mais devant l'impossibilité de trouver qui veut bien faire des analyses tout est resté sur place.

Devant une nouvelle sommation nous avons contacté le service assainissement qui a prévu de rencontrer Mr Fringant J-L en mairie lundi 26 mai 2025. L'information a été transmise au conseil municipal.

18) Nous avons demandé à Mr Nicolas Simonin de faucher le chemin menant au pont de kilogé car depuis les beaux jours beaucoup de promeneurs souhaitent l'emprunter.

Réponse : je le faucherai en même temps que le reste, ils attendront.

19) Groupe scolaire de Vannes le Châtel

Ne nous avait pas facturé 2021/22 – 2022/23 -2023/24 (pour 1 enfant)

2021 99 enfants inscrits = 2 018,00 €/ enfant (Rigny=1 523,40 €/enfant) 1 957 enfants

2022 99 enfants inscrits = 2 680,00€/enfant (Rigny=1 617,86 €/enfant) 1 948 enfants

2023 157 enfants inscrits=2 945,14 €/enfant (Rigny = 1 696,26 €/enfant) 1 907 enfants

Donc nous devons 7 643,14 € pour ces 3 années pour un seul enfant

Une première demande de vérification avait été demandée sans suite.

Le conseil demande qu'un rappel pour explication soit adressé au groupe scolaire SIS les Rives de l'Aroffe

20) Enquête au niveau du Conseil pour l'achat et la distribution gratuite de cani-sacs

Résultat : 1 contre

Nous allons donc tester

21) Chemin menant à la place à gravats avec ces grosses pluies ne faudrait-il pas faire des « pattes d'oie » en bas. Lors du dernier épisode il y a eu d'importantes coulées de boue et cailloux qui sont descendus jusqu'à la rue du faubourg.

22) Voie du Bulligny : voir la grille du bas de la rue à refaire.

23) Maintenant que nous avons traité le problème de l'église côté rue des tilleuls il serait bien de rouvrir la circulation comme à son origine.

La séance est levée à : 23 H 51

Secrétaire de séance

Séverine LAMONTRE

Publié le : 24/07/2025

Affiché le : 24/07/2025

Madame le Maire

Elisabeth DELCROIX

